



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de membres absents : 3

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 21 juin 2022

OBJET :

DE-CCAS-22-06-1-07) CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE ET LE CCAS POUR LA DELEGATION DE GESTION DES AIDES AUX IMPAYES ENERGIE RELATIVE AU FONDS DE SOLIDARITE HABITAT

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-et-un juin à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 16 juin 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, Mme De VINZELLES, Mme ETIENNE, Mme GAUVAIN, Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme HUET, Mme JOURION, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. POLITZER, Mme POLLARD.

Pouvoirs : Mme DUPRE (pouvoir à Mme De VINZELLES), M. MORAINÉ (pouvoir à Mme BRÉON).

Excusés : M. CHARDON, M. COMBE, Mme LIBERT-ALBANÉL.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu la convention relative à la création du Fonds Départemental d'Aide aux Impayés d'Énergie (FDAIE) en date du 6 décembre 2001 signée entre l'État, le Département, EDF et GDF, destinée à la prise en charge totale ou partielle du paiement des factures d'énergie impayées pour des familles en situation de précarité énergétique ;

Vu la convention départementale de délégation de gestion des aides aux impayés d'énergie en date du 10 octobre 2019 ;

Considérant la proposition de convention triennale du Département déléguant au CCAS la gestion des aides aux impayés d'énergie ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention triennale entre le Département et le CCAS déléguant la gestion des aides aux impayés d'énergie au CCAS,

ARTICLE II : Autorise la Vice-présidente du CCAS à signer ladite convention et tous les documents y afférent.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé